

RILLY

1956

Considérations Générales

Ce Foyer, situé à une demi-heure d'automobile de Tours et très proche d'Amboise, est une de nos plus belles acquisitions. La surface couverte qu'occupent ses bâtiments et les multiples transformations qu'y apporta le précédent propriétaire, désireux d'y installer des colonies de vacances, en avait fait un centre qui répondait parfaitement à nos besoins. Lorsqu'il nous fut offert, nous n'hésitâmes pas à le faire expertiser. Néanmoins les discussions durèrent de longs mois avant que les abattements de prix proposés par nous fussent acceptés.

Le parc et la cour de récréation, à l'instar des bâtiments, se trouvent sur une colline qui domine la ville de Rilly-sur-Loire, avec des échappées de vues magnifiques. Une seule route d'accès, en pente accentuée, dessert les lieux, en passant devant la direction. Les pupilles, de par ces dispositions, sont forcés de rester à l'intérieur du vaste périmètre qui leur est réservé. Aucune incursion dans les propriétés voisines n'est donc à craindre comme à Vouvray et à Semblançay.

Pendant toute l'année 1956, M. André Peytraud, précédemment surveillant au « Collège des garçons de la F.O.E.F.I. de Cholon » au Sud.Viêt-nam, a eu la responsabilité d'assurer la marche de Rilly, sous le contrôle de notre Délégué en Métropole, M. Maurice Grolleau, dont il était l'adjoint. Ce dernier avait opté pour cette combinaison et tenait à en faire l'essai à cause de l'attachement que M. André Peytraud témoignait naguère, en Indochine, aux pupilles qui lui étaient confiés. S'agissant, en l'occurrence d'une forte majorité de tous petits à Rilly, l'idée de M. Maurice Grolleau était de maintenir auprès d'eux un visage connu, afin de les aider à s'affranchir des tristesses du dépaysement et à mieux s'adapter aux nouvelles conditions de vie qui les attendaient.

L'affection des pupilles pour M. André Peytraud - entretenue à dessein par ce dernier dans la forme qu'elle avait revêtue - devint tellement exclusive, au bout de quelque mois, qu'en dehors de lui, les enfants affichaient une indifférence marquée à l'égard de tout le monde. Ils tournaient le dos au personnel, juste bon pour les servir, et fuyaient à l'approche des visiteurs.

Ces manifestations intempestives et déplacées ne tardèrent pas à jeter un malaise dans la région, où elles étaient fâcheusement interprétées et commentées, sans omettre qu'elles nous éloignaient, un peu plus chaque jour, des buts que nous nous étions assignés. M. André Peytraud, invité à y remédier, n'intervint qu'avec une conviction mitigée de scepticisme, à telle enseigne que les résultats espérés furent longtemps indécis. Le Président, au cours de deux inspections, dût exprimer aux pupilles, rassemblés sur sa demande, son mécontentement et son désir de les voir changer d'attitude. M. Maurice Grolleau venant ensuite à la rescousse, l'état d'esprit des enfants commença à s'améliorer et ne cessa d'évoluer dans cette voie.

Il était grand temps, car la population, dont le Foyer était le point de mire, ne comprenait plus que la France fût des sacrifices pour des enfants d'origine mixte au comportement aussi farouche et aussi antipathique.

Dans un autre domaine, M. André Peytraud; dont la probité, et la conduite étaient au-dessus de toutes critiques, manquait de réalisme et de sens critique dans ses fonctions d'adjoint au Délégué Métropolitain, à la tête de l'organisme dont il avait la charge. Ses initiatives, généralement dictées par une bonne volonté évidente et par une grande générosité de cœur, n'étaient pas toujours des plus heureuses.

Il lui fut conseillé, avec les ménagements que méritaient ses qualités morales, de bien vouloir envisager un apprentissage sérieux dans une Maison d'Enfants ou dans un autre Foyer s'il voulait tenir son poste et se voir, plus tard, confier une direction. M. Maurice Grolleau s'y employa avec patience et ténacité. Mais, par une réaction subite et imprévisible, M. André

Peytraud préféra remettre sa démission au Délégué Métropolitain et se retira du Foyer en fin d'exercice.

P. Pierre Dupart, chef de bataillon en retraite, jeune et dynamique, a été nommé Directeur du Foyer de Rilly - mais à titre temporaire. Le Gouvernement nous ayant laissé entendre qu'il aimerait nous voir utiliser les services des fonctionnaires en expectative de recasement, il nous paraît prudent, jusqu'à plus ample informé, de ne plus souscrire à des engagements fermes. Nous souhaitons, toutefois, qu'au cours de cette période d'attente M. Pierre Dupart réorganise le Foyer, conformément à nos instructions, et reprenne complètement en main tous les pupilles qui y sont pensionnaires. Il nous fournira, ce faisant, les arguments pertinents que nous serons peut-être appelés à exploiter en sa faveur, le cas échéant.

Mme Pierre Dupart collabore à l'œuvre auprès de son mari. Sa présence nous est d'autant plus utile qu'elle est, de son métier, infirmière d'état. Elle aussi est entrée chez nous à titre temporaire.

Du point de vue de nos rapports avec les autorités constituées du Département de Loir-et-Cher, nous avons lieu de nous en réjouir. La Préfecture, l'Inspection Académique et Primaire, les municipalités de Vallières les Grandes, de Chaumont et d'Onzain, les Directeurs des écoles publiques de ces trois localités et de l'école de Rilly-sur-Loire nous prêtent leur concours avec beaucoup de bienveillance et de compréhension.

Les autorités religieuses de Vallières et de Chaumont nous sont également précieuses. Leur appui et leur sollicitude sont pour nous d'un grand réconfort.

Le personnel subalterne du Foyer (cuisinier, aide-cuisinier, chauffeur, hommes et femmes toutes mains, lingères, laveuses et jardinier) nous a donné pleine satisfaction au cours de l'exercice 1956 et a fait preuve d'un réel dévouement. Il nous est agréable de lui exprimer ici nos remerciements, surtout en fonction de la patience dont il ne s'est jamais départi, dans les premiers mois, lorsque les pupilles étaient franchement désagréables (ce qui n'est plus le cas maintenant).

Etudes

Les pupilles sont répartis dans les écoles publiques de Vallières les Grandes, Rilly-sur-Loire, Chaumont et d'Onzain. Ils se rendent en classe soit à pied, soit dans la camionnette du Foyer.

Deux classes fonctionnent également au Foyer où sont gardés les enfants difficiles et ceux qui nécessitent des cours de récupération. Dix pupilles sont pensionnaires à Pont Levoy et deux au Protectorat St Joseph à Veuves. Il s'agit, en ce qui concerne ces douze derniers enfants, de sujets en retard qu'il nous faut orienter vers un métier .

Les écoles et les établissements que nous venons d'énumérer sont tous situés dans le département d'Indre & Loire.

A l'école publique de Vallières les Grandes, des incidents eurent lieu en Décembre 1956 dont nos enfants portent une grosse responsabilité. Se sentant en nombre, à 55, ils ont cru que certaines fantaisies leur étaient permises et déclenchèrent d'inévitables réactions. Le Maire de Vallières les Grandes, à qui nous nous plaisons à rendre hommage, s'efforça de ne pas aggraver davantage la situation, joua le rôle de conciliateur avec une extrême bienveillance et parvint à remettre les choses en ordre. Cependant, il convient de signaler qu'en cette région nos pupilles ne connurent jamais l'accueil chaleureux, voire même touchant, que la population réserva à leurs petits camarades du Foyer de Vouvray. La formule transactionnelle, à notre avis, si de nouveaux incidents devaient éclater à Vallières les Grandes, serait de ramener nos 55 pupilles sur le Foyer et d'y ouvrir de nouvelles classes, avec des instituteurs de l'Etat, comme nous l'avons fait à Semblançay.

Deux pupilles ont été reçus à leur examen de passage en 6ème, au mois de Juillet. L'un d'eux a eu son Certificat d'Etudes. Les dossiers de sept pupilles ont été constitués pour l'obtention de

la Bourse Nationale et l'entrée en 6ème.

Au Foyer de Rilly se pose, avec la même urgence et la même acuité qu'à Semblançay, le problème des éducateurs professionnels. Nous n'avons ici que deux surveillants, ce qui est nettement insuffisant: M. Bourokba, un homme énergique et capable, et M. Suretet, un gros travailleur, recruté, quant à lui, pour un tout autre emploi.

L'Assemblée Générale ordinaire s'en remet au Conseil d'Administration, comme elle l'a déjà fait pour le Foyer de Semblançay, et lui renouvelle son désir de voir cette affaire de surveillants spécialisés se régler dans des conditions susceptibles de ménager l'avenir des pupilles.

Etat Sanitaire

L'état sanitaire est excellent, mais se trouve, néanmoins, compromis par la teigne qu'importa le convoi d'enfants du 25 Mars 1956. Au 31 Décembre 1956, quatorze pupilles étaient en traitement à l'Hôpital St Louis à Paris. Vingt quatre autres présentaient déjà des symptômes suspects.

Nous n'insisterons jamais assez sur le tort considérable que ce convoi du 25 Mars 1956 a porté à nos oeuvres. La publicité qui lui est faite dans la région provoque une certaine émotion, les gens de la campagne ne cessant de s'interroger sur cette teigne, si difficile à guérir, qui gagne de proche en proche. Beaucoup craignent que leurs enfants ne l'attrapent à l'école. Si le fait se produisait, nous assisterions vraisemblablement à un tollé général. .

Melle Laigle, notre infirmière, est très attachée à nos pupilles qu'elle finit par bien connaître. Elle habite actuellement en ville, mais nous allons nous arranger pour lui attribuer une chambre au Foyer. Elle serait ainsi, en permanence à pied d'oeuvre.

Bâtiments

Indépendamment des dépenses obligatoires d'entretien, les travaux neufs de l'année ont été les suivants :

- Aménagement d'une partie des communs en salle de classe, d'une cour fermée, avec portails grillagés, pour les élèves en récréation, d'un groupe de W.C, face aux salles de classe, d'une salle de douches avec lavabos et bassins, d'un terrain des ports avec Basket-Ball et sautoir.

- Installation .du chauffage dans les communs, et pose de radiateurs dans les principales pièces du bâtiment central.

- Forage d'un nouveau puits et pose d'une pompe électrique immergée pour les besoins domestiques.

Les travaux neufs à exécuter en 1951, en vue de tirer parti. au maximum des bâtiments existants, seront conditionnés par l'importance des contingents d'enfants que recevra la F.O.E.F.I. et le quota de répartition que devra absorber chaque Foyer, notamment celui de Rilly.

1957

L'hostilité de la population de la région de Rilly à l'égard de nos pupilles, que l'on pouvait croire apaisée au début de 1957, s'est rallumée malgré le remplacement de M. André PEYTRAUD par M. Pierre DUPART.

En juin, le député communiste, Bernard PAUMIER, avait adressé une plainte aux Ministères de la France d'Outre-Mer et des Affaires Etrangères contre l'indiscipline des pupilles et leur mauvaise tenue en classe. Le Préfet du Loir-et-Cher était intervenu également le 13 juin auprès de la Fédération, pour attirer notre attention sur les déprédations commises par les enfants du

Foyer dans les propriétés environnantes. M. DUPART reconnut que ses pupilles avaient commis quelques larcins, car il était très difficile de les surveiller dans une propriété sans clôture. Mais il estimait que les incidents avaient été grossis. L'animosité de la population et de certains instituteurs lui paraissait excessive. Pour n'en citer qu'un exemple, le Directeur de l'école de Vallières avait fustigé les jeunes GASPARD et TOSTE. Le Docteur avait délivré un certificat qui ne laissait aucun doute sur la réalité des coups.

Des mesures furent ordonnées pour mettre fin à une situation qui risquait de donner à la Fédération une réputation imméritée. Quelques faits regrettables à RILLY ne devaient, en aucun cas, porter atteinte à une oeuvre qui compte à son actif tant de brillants résultats.

Mais après une accalmie de courte durée, les incidents reprirent et, le 28 août, M. Bernard PAUMIER écrivit personnellement au Président pour lui signaler les déprédations de nos pupilles et lui demander ce qu'il comptait faire pour éviter de tels faits. Le Président répondit le 5 septembre qu'il allait retirer les éléments indésirables et qu'il espérait obtenir des résultats satisfaisants.

A peine cette lettre était-elle envoyée que des habitants de Rilly vinrent, le 15 septembre, manifester ouvertement contre nos enfants après avoir molesté l'un d'eux. La dispersion du Foyer fut alors décidée et les enfants remis à des établissements religieux particulièrement choisis pour la qualité de leur enseignement et la valeur éducative de leur personnel.

En voici la liste :

- 6 pupilles à l'Institution de Germonville à Condeau (Orne) .
- 4 pupilles à l'Orphelinat de St Georges de l'Isle à St Fraimban de Prières (Mayenne) .
- 10 pupilles à l'Orphelinat St Vincent de Paul à Fougères, 5, rue Lesueur.
- 2 pupilles à l'Ecole des Frères de l'Ecole Chrétienne à St Malo, 20, rue de Toulouse.
- 6 pupilles à l'Ecole des Soeurs de St Vincent de Paul à St Malo, 10, rue de Maupertuis.
- 6 pupilles à l'Etablissement Notre Dame de Bethléem à Nantes.
- 2 pupilles à la Fondation Quenessen à Neuilly sur Seine.
- 4 pupilles à l'Orphelinat St Charles à Paris, 143, rue Blomey.
- 2 pupilles à l'Ecole St Vincent de Paul à Paris, 77, rue de Reuilly.
- 5 pupilles à Maison des Frères de St Vincent de Paul à Amiens, 16, rue des Deux Ponts.
- 5 pupilles à l'Institution St Michel à Morangis (Seine-et-Oise) .
- 7 pupilles à l'Institution des Sts Anges, 272, Chemin de Mazargues à Marseille.
- 4 pupilles à l'Orphelinat Agricole des Filles de la Charité de St Vincent de Paul, route de Buros à Pau.
- 2 pupilles à l'Orphelinat des Soeurs de Ste Philomène à Salvart par Migne Auxance.
- 2 pupilles à l'Oeuvre Lamon, Oblats de St Benoît d'Albi, 34, rue Eugène-Ténot à Tarbes.
- 2 pupilles à la Maison St Jean-Baptiste, OEuvre Marie-Mère des Pauvres à Aspet. . 3 pupilles à l'Abri Joyeux chez les Filles de la Charité de St Vincent de Paul, Bd Henri-Arlet à Sarlat.
- 2 pupilles à l'OEuvre Jeanne d'Arc, 62, rue Eugène Vignat à Orléans.
- 2 pupilles à l'Orphelinat des Religieuses de St Antoine, 21, Grande Rue à Richelieu.
- 2 pupilles à l'Institution St Antoine, Faubourg St Antoine à Chinon.
- 2 pupilles à l'Internat « Les Douets » - Religieuses de la Présentation de Tours à St Symphone.
- 3 pupilles au Pensionnat St Joseph du Désert à Morangis.
- 6 pupilles à l'Orphelinat des Hospices à St Amand-les-Eaux.
- 2 pupilles à l'Orphelinat N. Dame de Pitié à Bapaume.
- 1 pupille à l'Ecole de la Salle, 3, avenue Thiers à Brive-la-Gaillarde.
- 1 pupille à l'Institution des « Petits Garçons du Mollard » à Rive-de-Gier.
- 4 pupilles âgés de 14 ans, ont été placés en apprentissage.

Les départs des pupilles de Rilly ont été achevés au début de novembre. M. et Mme DUPART ont quitté le Foyer le 2 décembre après l'avoir mis en ordre et l'établissement a été confié à un

gardien, M. CHAUMAIS, précédemment chauffeur au Foyer, en attendant qu'une décision soit prise sur la destination de cet immeuble. Des offres d'achat avantageuses ont déjà été présentées à la Fédération, mais tant que les évacuations des jeunes Eurasiens d'Indochine ne seront pas achevées, il est préférable de laisser les choses en l'état actuel.

1958

L'ancien foyer de Rilly a été surveillé et gardienné par M. Chaumais dans de bonnes conditions. Quelques petites infiltrations à la toiture ont été réparées, le chauffage central a fonctionné à feu très doux pendant les mois d'hiver pour éviter que l'humidité ne dégrade le château.

La dispersion des pupilles en France pouvant être assurée dans de bonnes conditions, la Fédération peut désormais vendre ce foyer sans inconvénients, mais la crise actuelle a raréfié les fonds disponibles. Si toutefois une offre avantageuse était faite, elle serait étudiée aussitôt car les frais de gardiennage et d'entretien se montent à près de 2 millions par an.

1959

Le Foyer de Rilly a continué à être surveillé et gardienné par M. CHAUMAIS dans de bonnes conditions pendant l'année 1959.

Pour des facilités de logement, M. CHAUMAIS a demandé à acheter une parcelle de terrain se trouvant en contre bas de la propriété de la Fédération, absolument indépendant du château, afin d'y faire construire une maison en matériaux préfabriqués. J'ai soumis cette question au Conseil d'Administration qui a autorisé la vente à M. CHAUMAIS d'un terrain de 1.500 m² environ moyennant un prix de 200.000 francs. Le Conseil d'Administration ayant autorisé cette vente, celle-ci a eu lieu en novembre en l'étude de Me Daniel MILLET, Notaire à Onzain (L. et Ch.) . La Fédération était représentée par M. SUSINI, Directeur du Foyer de Vouvray.

Après autorisation du Conseil d'Administration, j'ai également loué le Château de Rilly pour une période de 18 mois et pour une somme de 3.000.000 fr au Dr JEANGIRARD qui prend à sa charge le salaire du gardien, les impôts et les frais d'assurances, le tout à compter du 1^{er} novembre 1959.

Cette opération nous assure des économies de l'ordre de 2.000.000 au moins, représentant les frais de gardiennage et d'entretien et un loyer de 3.000.000, soit au total un apport de 5.000.000 à notre Trésorerie. En même temps le capital de la Fédération reste intact et nous pourrions peut-être trouver un acquéreur à meilleur compte à l'expiration de notre contrat.

Le Dr JEANGIRARD possédait à 13 kms de Rilly une clinique psychiatrique qui a brûlé et notre Foyer doit lui servir de clinique temporaire en attendant la reconstruction d'un nouvel Etablissement destiné à ses malades.

1960

La location du château de Rilly au Docteur JEANGIRARD a continué pendant toute l'année 1960. En principe elle se terminera le 1^{er} avril 1961, mais il se pourrait que le Docteur JEANGIRARD demande une prolongation de quelques mois, la construction de la nouvelle clinique n'étant pas aussi avancée qu'il le pensait.

Dans les derniers jours de 1959, ses malades ont provoqué un incendie assez sérieux qui a détruit une pièce du château. Etant assuré à la valeur de reconstruction, l'assurance a versé à la Fédération une somme de 20.043 NF. Mais après examen notre architecte, qui était aussi celui de la Cie d'Assurance, a estimé que la remise en état à l'identique ne se justifiait pas car il n'était pas utile de refaire un plafond à caissons dans un immeuble qui était appelé à servir à des Oeuvres Collectives. Les travaux de reconstruction n'ont atteint dans ces conditions que 10.428 NF. La Fédération a retiré un bénéfice non négligeable de 8.660 NF .

Nous cherchons toujours à vendre le château, mais jusqu'à présent aucun acquéreur ne s'est présenté.